FICHE 25.1 CONTRAINTES PHYSIQUES EN MILIEU DE TRAVAIL[1]

Figure 25.1a : Niveau élevé de contraintes physiques en milieu de travail selon l'âge et le sexe, population âgée de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Côte-Nord et Québec, 2014-2015

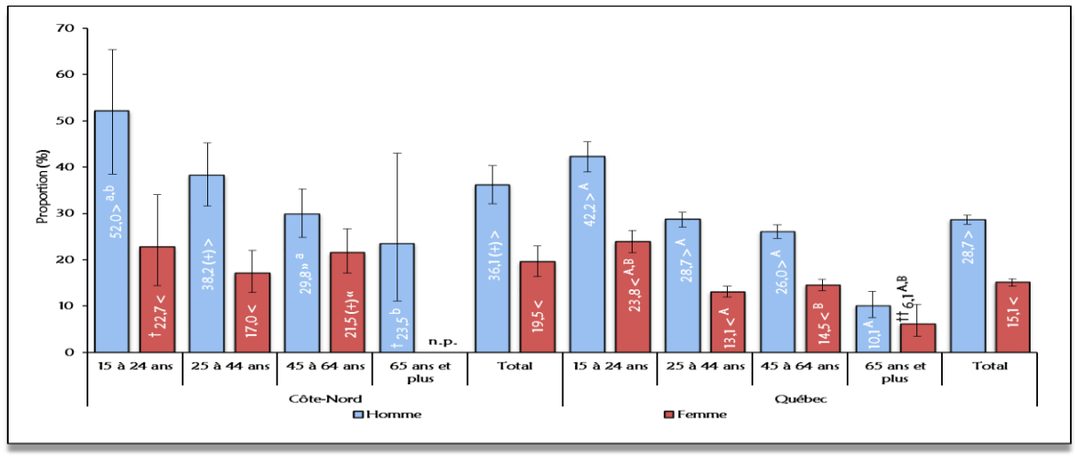

Figure 25.1b : Niveau élevé de contraintes physiques en milieu de travail selon le RLS de résidence[2], population âgée de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré, Côte-Nord, 2014-2015

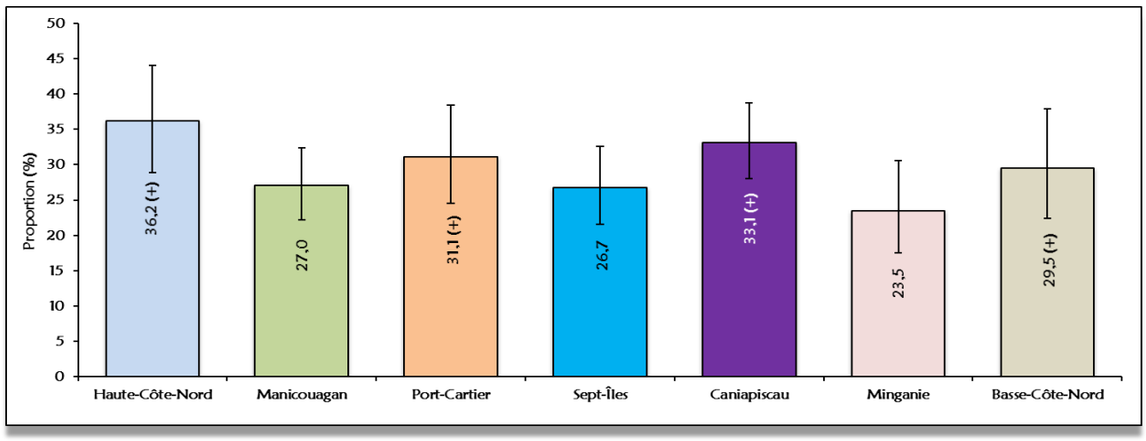

Source : Institut de la statistique du Québec. En*quête québécoise sur la santé de la population (EQSP), 2014-2015*. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec.
(+) Valeur significativement supérieure à celle du reste du Québec, au seuil de 5 %.
< ou > Valeur significativement inférieure ou supérieure à celle de l'autre sexe, au seuil de 1 %.
« ou » Valeur significativement inférieure ou supérieure à celle de l'autre sexe, au seuil de 5 %.
† Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur doit être interprétée avec prudence.
†† Coefficient de variation supérieure à 25 %. La valeur est imprécise et n'est présentée qu'à titre indicatif seulement.
n.p. Donnée confidentielle.
a,b Chez les hommes de l'ensemble de la Côte-Nord, la même lettre en exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge, au seuil de 5 %.
A,B Pour chacun des sexes de l'ensemble du Québec, la même lettre en exposant exprime une différence significative entre les groupes d'âge, au seuil de 5 %.

En 2014-2015

- Chez les travailleurs de la Côte-Nord, plus du tiers (36) % des hommes sont exposés à un niveau élevé de contraintes physiques dans leur milieu de travail. Cette proportion surpasse significativement celle enregistrée chez les autres hommes québécois (environ 29 %). Par contre, la situation des travailleuses nord-côtières s'apparente, au plan statistique, à celle observée chez les autres femmes du Québec (19 % c. 15 %) (figure 25.1a).
- Les données nord-côtières montrent que les hommes sont, en proportion, plus nombreux que les femmes à être confrontés à ce niveau de contraintes physiques (36 % c. 19 %). C'est aussi le cas dans les groupes d'âge entre 15 et 64 ans. Au Québec, dans l'ensemble, le niveau élevé de contraintes physiques au travail est aussi plus répandu chez les hommes que chez les femmes, sauf chez les 65 ans et plus où l'écart entre les sexes n'est pas significatif (figure 25.1a).
- Aucune association significative avec l'âge n'est détectée chez les femmes de la Côte-Nord. Du côté des hommmes, toutes proportions gardées, les travailleurs de 15 à 24 ans sont plus nombreux à subir des contraintes physiques élevées (52 %) que ceux de 45 à 64 ans (30 %) et ceux de 65 ans et plus (23 %). Au Québec, la proportion d'hommes confrontés à cette situation diminue de manière significative avec l'avancée en âge (de 42 %, chez les 15 à 24, ans à 10 % chez les 65 ans et plus). Un niveau élevé de contrainte physique est plus répandu chez les femmes de 15 à 24 ans (24 %) que chez celles des autres catégories d'âge (figure 25.1a).
- Selon les données de l'EQSP, on dénombre proportionnnellement plus de travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques dans leur milieu de travail en Haute-Côte-Nord et dans les RLS de Port-Cartier, de Caniapiscau et celui de la Basse-Côte-Nord que dans le reste du Québec. Aucun territoire ne se démarque toutefois du reste de la région nord-côtière (figure 25.1b).

Variations selon certaines autres caractéristiques (données non illustrées)

- Au regard du secteur d'activité économique, les données nord-côtières montrent que la proportion de travailleurs exposés à un niveau élevé de contraintes physiques est plus forte dans le secteur primaire[3] (36 %) ainsi que dans ceux de la construction (48 %) et de la fabrication (40 %) que dans le secteur des services (24 %). Aucune différence significative n'est détectée entre les secteurs d'activité économique sur la Côte-Nord. Au Québec, cette proportion s'avère plus élevée dans le secteur primaire (53 %) et celui de la fabrication (55 %) que dans les secteurs de la fabrication (36 %) et des services (17 %).
- Les travailleurs qui rapportent avoir ressenti, dans les 12 mois précédant l'enquête, des troubles musculo-squelettiques liés à leur emploi principal actuel, à au moins une région corporelle, sont plus susceptibles que les autres de rapporter un niveau élevé de contraintes physiques au travail (Côte-Nord : 41 % c. 23 %; Québec : 34 % c. 18 %).

1 Voir : CAMIRAND, Hélène, Issouf TRAORÉ et Jimmy BAULNE (2016). *L'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2014-2015 : pour en savoir plus sur la santé des Québécois. Résultats de la deuxième édition*, Québec, Institut de la statistique du Québec, « Chapitre 20 :Contraintes physiques en milieu de travail », p. 181-183. « L'indicateur du niveau élevé de contraintes physiques en milieu de travail est basé d'abord sur cinq questions posées aux personnes de 15 ans et plus occupant un emploi rémunéré au moment de l'enquête qui portent sur la fréquence d'exposition à certaines situations au travail (…) (effectuer des gestes répétitifs à l'aide des mains ou des bras ; fournir des efforts en utilisant des outils, des machines ou des équipements ; manipuler sans aide des charges lourdes ; subir des vibrations provenant d'outils à main ; subir des vibrations provenant de grosses machines, de véhicules ou du sol). Les choix de réponse à ces questions sont : « Jamais », « De temps en temps », « Souvent » et « Tout le temps ». Une sixième question (…) détermine combien de temps la personne travaille en position debout : « jamais », « le ¼ du temps », « la ½ du temps », « les ¾ du temps » ou « tout le temps ». Une septième question (…) est posée aux personnes qui travaillent les ¾ du temps ou plus en position debout sur la possibilité de s'asseoir pendant le travail. Les choix de réponse sont : « Position debout avec possibilité de s'asseoir à volonté », « Position debout avec possibilité de s'asseoir à l'occasion » et « Position debout sans possibilité de s'asseoir ». Le niveau élevé de contraintes physique correspond à un score total égal ou supérieur à 7; voir : BEAUVAIS, Brigitte, Renée DUFOUR, Maude DUMONT et coll. « Répartition des travailleurs selon le niveau de contraintes physiques en milieu de travail (EQSP) », Institut national de santé publique du Québec (No de fiche EQSP : 9.16), Version de septembre 2016, p. 2.
2 Les territoires de la Haute-Côte-Nord et de Manicouagan ne forment qu'un seul RLS, soit celui de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan depuis juin 2013.
3 Agriculture, pêche, exploitation forestière et minière.

Importance et enjeux

- Les contraintes ergonomiques (contraintes posturales, mouvements répétitifs, transport d'objets lourds) entraînant des surcharges physiques dans l'accomplissement du travail sont particulièrement présentes dans les secteurs d'activités primaires.
- Selon les données de la CNESST, pour la Côte-Nord il y a environ 17 000 travailleurs dans les groupes prioritaires devant bénéficier de services préventifs. Ceci signifie qu'en fonction d'une proportion minimale de 36%, il y aurait plus de 6 000 travailleurs exposés à ce type de contrainte.
- De 2009 à 2013, sur la Côte-Nord, 2 783 nouveaux cas de santé liés au travail ont été déclarés et acceptés par la CNESST pour indemnisation.
- De 2009 à 2013, 2009 nouveaux cas de troubles musculo-squelettiques ont été déclarés et acceptés par la CNESST pour indemnisation.
- Selon une étude de l'IRSST, les coûts globaux par accidents professionnels étaient de 32 848$ pour la période 2005-2007. La même étude indique que les mouvements corporels ou la posture sont les agents causant des lésions professionnels qui engendrent le plus de coûts par année (851 M$). (IRSST, étude R-769, 2014, « Les coûts des lésions professionnelles au Québec 2005-2007 »).
- Les coûts globaux incluent les coûts humains (61 %), la productivité perdue (33 %), les frais médicaux (5 %), autres (1 %).
- Selon l'EQSP 2014-2015, la population de la Côte-Nord présente un taux d'obésité (26 %), de surplus de poids[4] (65 %), de sédentarité[5] (43 %) et de personnes situées au niveau élevé à l'échelle détresse psychologique (femmes : 30 %; hommes : 21 %)[6] pouvant aggraver l'impact des contraintes physiques sur la santé.

PISTES POUR L'ACTION

- Instaurer une démarche promotionnelle du type entreprise en santé en lien avec l'activité physique, la saine alimentation et la gestion des risques psychosociaux.
- Identifier les sources d'exposition et évaluation du niveau de risques à la santé.
- Offrir des services d'évaluation des postes en santé au travail.
- Information aux travailleurs et aux employeurs sur les effets à la santé, les niveaux d'exposition et les mesures de prévention individuelles et collectives.
- Soutien au milieu de travail quant au contrôle et à l'élimination du risque.

4 Embonpoint + Obésité.

5 Au regard des activités physiques de loisir. La sédentarité correspond à une pratique d'activité physique de loisir inférieure à une fois par semaine au cours des quatre dernières semaines précédant l'enquête.

6 Personnes se classant au niveau élevé à l'indice de détresse psychologique de Kessler. Cet indice ne constitue pas une mesure clinique de la détresse psychologique. Par conséquent, on ne peut l'employer établir la prévalence de la détresse psychologique de l'ensemble d'une population. Son utilité repose sur le fait qu'il permet d'estimer, au sein de divers groupes de personnes, la proportion de celles qui vivent certains symptômes affectifs dont le nombre et la fréquence peuvent engendrer des impacts négatifs dans différents domaines de leur vie.